

COMITE DES PARENTS

ORGANISATIONS DES ELECTIONS 2019

1) **Vendredi 29 novembre 2019 :**

Assemblée générale des parents à 13h30 dans l'amphithéâtre.

- Avant d'entrer dans l'amphithéâtre : présentation d'une pièce d'identité et signature de la liste de présence.
- Si le quorum est atteint à 14h30, la moitié des électeurs plus une voix (soit 384 voix), les élections auront lieu dans la foulée.
- Si le quorum n'est pas atteint, les élections seront reportées au vendredi 6 décembre 2019.

2) **Vendredi 6 décembre 2019 :**

Elections au cas où le quorum n'a pas été atteint le 29 novembre 2019.

- Horaires : 13h30 à 18h00
- Lieu de l'élection : 1^{er} étage du hall de l'amphithéâtre.
- Procédure :
 - Présentation d'un document d'identité
 - Récupération du bulletin de vote et d'une enveloppe
 - Passage obligatoire dans l'isoloir
 - Vote
 - Emargement.
- Choix des candidats par l'électeur :
 - Un seul vote par famille.
 - Sur le bulletin, les candidats sont classés par ordre alphabétique.
 - Il revient à chaque électeur de choisir au **maximum 17 candidats** en cochant la case située en face de chaque nom.
 - Il est possible de ne choisir aucun nom. A ce moment-là, le bulletin est blanc.
 - Il est également possible de mettre une enveloppe sans bulletin : le vote est blanc.
- Il est interdit sous peine de nullité :
 - de cocher plus de 17 noms
 - de mettre plusieurs bulletins dans l'enveloppe
 - d'ajouter tout signe distinctif sur le bulletin ou l'enveloppe
 - de mettre un bulletin dans l'urne sans enveloppe.

3) Dépouillement :

- Le dépouillement aura lieu dès la clôture du vote par des membres désignés par la direction et en présence de candidats qui le souhaitent et du représentant du Ministère.

4) Candidats élus :

- Les candidats élus seront les 17 personnes qui auront obtenu le plus de voix. En cas d'égalité des voix, sera élu le plus âgé.

Une fois les résultats proclamés, le doyen d'âge des candidats élus présidera une réunion au cours de laquelle seront nommés le Président et le Vice-Président du Comité ainsi que les deux membres de la commission financière.

La liste des candidats élus sera affichée sur la porte principale du lycée (la loge) et communiquée au Ministère de l'Education Nationale.

Al Maaysra, le 26 novembre 2019

Le Proviseur

Dominique JAVEL

